

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n°48 en date du 22/02/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

| | | |
|---|---|--|
| Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle | M le Maire de la commune de <u>SOTZELING</u> | ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ |
| 1 rue de la Passotte CS75821 - 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org | Adresse : <u>Rue Principale</u> Code Postale : <u>57170</u> Ville : <u>SOTZELING</u> | Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex |

Je soussigné (nom-prénom)..... GOSSET Bruno

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... RICHE

Lot n° : communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant..... 5, rue de DONZENAC
57340 RICHE

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

• Reserve SINS Jean-Pierre

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 15/02/2024 au 01/02/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : RICHE Le 15/02/2024

Signature (obligatoire) :

